



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

La société AGRO-PROJEKT S.A. de 2, rue Sébastien Conzémus L-9147 Erpeldange-sur-Sure, a introduit pour le compte de Monsieur Jean Gompelmann, une demande d'autorisation relative à la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Wilwerdange.

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU-AUT-25-0444.

Troisvierges, le 14 mai 2025
le bourgmestre
signé Edy Mertens



Transmis en copie par courrier électronique à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 13 mai 2025, no. dossier EAU-AUT-25-0444.

Troisvierges, le 14 mai 2025
le bourgmestre
signé Edy Mertens



(enlever le 30.05.2025)